

Vu en Franche Comté !!!



AVEC **ADAPTMETIER**

L'ENTREPRISE LOICHOT S'ENGAGE CONTRE LES TMS



Réunis le 13 Octobre dernier, **Fabien Loichot** et son équipe ont analysé avec **ADAPTMETIER** leur process d'approvisionnement et de production dans le but de prévenir et d'éviter les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Co-animée par Virginie Mangel de l'OPPBTP et par David Millerot du Service de Santé au travail BTP, cette journée a permis dans d'identifier collectivement les situations à risques liées à l'activité de fabrication de menuiserie ALU et de pose de murs rideaux de l'entreprise.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise et sur les chantiers, et ainsi de se protéger des TMS, les participants ont défini ensemble les évolutions de pratiques à mettre en œuvre, et le matériel à acquérir.

Une journée de réflexion productive qui devrait engendrer des modifications dans l'organisation du travail et produire des améliorations des conditions de travail.

« Dans le BTP, nous n'avons pas toujours l'habitude de réfléchir à notre façon de travailler ! Avec cette journée de formation nous découvrons qu'avec des choses simples nous pouvons nous faire moins mal sur les chantiers ... »

Une belle conclusion d'un salarié ... et un engagement pour l'avenir !



**VOTRE SERVICE
DE SANTÉ :**



3 Chemin du cerisier
25000 Besançon
Téléphone :
03 81 41 98 50
E-mail :
contact@sstbtp-besancon.fr

www.sistbtp.com

ADAPTMETIER
Pénibilité

EN QUELQUES MOTS !!!!!

Réunissant le chef d'entreprise et ses équipes, ce module permet de réfléchir à l'environnement des postes de travail au sein de l'entreprise et de construire un plan d'action.

Co-animée par l'OPPBTP et votre Service de Santé au Travail BTP, cette méthode pédagogique active et participative est basée sur l'observation et l'analyse des principales situations de travail du métier. Les participants prennent ainsi conscience des risques de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et apprennent à s'en protéger.

Des actions de prévention pour l'entreprise sont identifiées collectivement et permettent d'améliorer objectivement les conditions de travail dans l'entreprise. Ce module est organisé sur une journée en intra, il est gratuit (pas de coûts pédagogiques) et se décline en 19 métiers.

Il permet de mettre en place des actions simples et concrètes d'amélioration des conditions de travail.

Pour plus renseignements sur **ADAPT METIER** merci de contacter votre conseiller OPPBTP Ou votre Service de Santé au Travail BTP.

À noter dans votre agenda

Les prochaines journées sécurité SST FRANCHE COMTE.....

LURE

Vendredi 27 Novembre
Collège Ste Anne /St Joseph
1 Rue de la Tannerie

SAINT CLAUDE

Vendredi 4 Décembre
Lycée du Pré Saint -Sauveur
1 Lieudit Pré Saint-Sauveur

GRAY

Vendredi 11 Décembre
Lycée Cournot
73 Gde rue



Vue d'ensemble

Thème du mois : les TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la **première cause de maladies professionnelles** dans le BTP. Le port de charge, les vibrations des outils, les postures contraignantes favorisent leur apparition. Les conséquences pour l'entreprise comme l'absentéisme et la perte de productivité peuvent être importantes. Il est possible d'agir pour mieux appréhender et limiter les risques TMS.

1 Former votre personnel à mieux analyser les situations de travail et apprendre à les optimiser (formation **ADAPT BTP**)

2 Sensibiliser vos équipes via une information simple et illustrée (affiches téléchargeables gratuitement et personnalisables)

3 Choisissez d'acheter du matériel qui améliore les conditions de travail aidé par la **subvention** de l'OPPBTB

4 Réaliser votre DUer qui permet l'évaluation de ce risque et l'établissement d'un **plan d'action associé** : facile et gratuit via l'espace e-prevention de preventionbtp.fr



Rubrique réalisée avec



Pour plus d'informations : www.preventionbtp.fr



www.sistbtp.com

Conseils d'experts

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les TMS sont des pathologies dues à des tâches effectuées: trop fort, trop vite, trop longtemps.

Les causes en sont multiples et souvent associées :

- facteurs biomécaniques : hyper sollicitation des articulations et du rachis, gestes répétés, postures inconfortables, port de charges...;
- facteurs organisationnels : organisation, rangement de chantier, absence d'autonomie, rythme, ambiance, conditions de travail... ; facteurs aggravants : froid, vibrations, stress... ;
- facteurs individuels : antécédents personnels, ancienneté, âge...

Les conséquences des TMS pour les salariés sont des douleurs, des difficultés à réaliser les tâches, des arrêts de travail, avec parfois des séquelles... les TMS sont la première cause d'inaptitude. Pour l'entreprise, les TMS sont source de baisse de la performance et de la qualité, d'absentéisme, de désorganisation du travail...

La prévention des TMS nécessite une approche globale. Votre service de santé au travail, avec ses compétences multidisciplinaires, est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans cette démarche.

Jean-Philippe Tournemine, président honoraire du GNMST BTP



Rubrique réalisée avec

